

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 40
 Votes exprimés : 40
 POUR : 40
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 12 septembre 2023
Date d'affichage :
 12 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT - Sandra PICART – Evelyne CALLEJA – Marcel GEORGES – Catherine VERNEAU – Pierre NOIROT -
Absents : Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES
 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Président explique que le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles expire le 31 décembre 2023.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le 9 août 2023 sur la plateforme e-marchespublics.com et une publication a été réalisée au JOUE et au BOAMP. La date de remise des offres était fixée au 11 septembre 2023 à 16 h.

Le marché prévoit une tranche ferme de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2024 et la possibilité d'un renouvellement une fois une année.

La Communauté de Communes a reçu une offre de la Société SUEZ

L'analyse de cette offre a été présentée à la Commission d'appel d'offres le 18 septembre 2023.

La commission d'appel d'offres a déclaré l'offre reçue inacceptable au sens de l'article L.2152-3 du Code de la commande publique : son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public.

Il est précisé que les prix unitaires proposés sont très différents des prix appliqués dans le marché 2019 – 2023.

Tarif Marché 2019-2023	Tarif offre
74,98 € HT / Tonne	103,50 € HT / Tonne

La CCS n'a donc commis aucune erreur d'appréciation.

Une nouvelle procédure est mise en œuvre, sous la forme d'un marché négocié avec la société ayant remis la seule offre initiale, conformément aux dispositions de l'article 35-1-1 du code des marchés publics. Il est à noter que les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présentes,
 APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer le marché infructueux et de poursuivre sous la forme d'un marché négocié.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
 Nadine LEGENDRE



Le Président,
 Xavier COURTOIS



PUBLIÉE LE 22/09/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com